

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

8388657

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 22/12/2022

Retour Préfecture : 22/12/2022

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE L'ISERE

PÔLE D'ÉVALUATIONS DOMANIALES

8 rue de BELGRADE

38 022 GRENOBLE CEDEX 1

Mail : ddfip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Pour nous joindre :

Affaire suivie par : D.BOSC

Téléphone : 06 14 74 93 83

Mail : david.bosc@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. OSE : 2021-38537-49247

Le Directeur Départemental des Finances
Publiques de l'Isère

à

EPORA

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLES DE TERRAIN SUR LA VERPILLIERE

ADRESSE DU BIEN : 38290 LA VERPILLIERE

VALEUR VÉNALE : 47 285 €

1 - SERVICE CONSULTANT : EPORA

AFFAIRE SUIVIE PAR : /

VOS RÉFÉRENCES

2 - Date de consultation : 04/06/2021

Date de réception : 04/06/2021

Date de visite : 17/06/2021

Date de constitution du dossier « en
état » : ...

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de parcelles de terrain en nature de terre agricole, prés, et bois taillis, appartenant à l'État, sis dans diverses communes du Nord Isère dans le cadre d'une convention entre l'État, l'EPORA et la SAFER pour redistribution et vente aux exploitants agricoles du secteur.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : Voir ci-après

Description du bien : Voir ci-après

5 – SITUATION JURIDIQUE

- Nom du propriétaire : ETAT
- Situation d'occupation : Voir ci-après

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

- Voir ci-après

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. Cette méthode consiste à partir directement des références de transactions effectuées sur le marché immobilier pour des biens présentant des caractéristiques et une localisation comparables à celles du bien expertisé.

Compte tenu des prix de l'immobilier sur le secteur et des caractéristiques intrinsèques des biens concernés, la valeur vénale des tènements est estimée à une somme de **47 285 €** détaillée comme suit en annexe jointe.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable 24 mois.

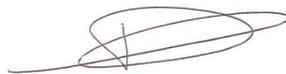
9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
Par délégation



Frédéric DIDON

Inspecteur principal

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.